

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusés : CARLOT David, MONNOT Marie Hélène, ROCHHIA Emmanuel

Secrétaire : PERRAUD Claude

Les conseillers présents approuvent le précédent compte-rendu de séance.

Délibération – Exploitation forestière :

Monsieur le Maire présente aux conseillers la proposition de l'ONF concernant l'encadrement de l'exploitation forestière pour la parcelle 25 (abattage, façonnage et débardage de bois).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le devis de l'ONF pour la somme de 480.00 € TTC.

Délibération – Affouage 2016-2017 :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur les parcelles destinées à l'affouage 2016-2017. Il est proposé, si le nombre d'affouagistes n'est pas suffisant, de vendre des affouages par l'intermédiaire de l'ONF.

Après délibération le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'affouage 2016-2017 les parcelles 10, 14, 17, 18, 25 et 28
- de fixer le montant de la taxe d'affouage à 30€ / affouagiste
- d'autoriser l'ONF à vendre les affouages en surplus.

Délibération – Destination des coupes :

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes pour l'affouage 2017-2018. Les parcelles concernées sont les suivantes : 10, 21 et 23.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide la proposition de l'ONF.

Délibération – Indemnités trésorière et trésorier intérimaire :

Monsieur le Maire propose aux élus de délibérer sur les taux à appliquer concernant les indemnités de conseil de la trésorière et du trésorier intérimaire.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'attribuer le taux de 100% pour le calcul des indemnités de conseil de Mme Treffot et de Mr Rémy.

Délibération – Convention de servitudes ENEDIS :

Monsieur le Maire présente la convention de servitudes entre la commune et ENEDIS concernant le raccordement électrique de la propriété de la société C2B Baud.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal valide cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Délibération – Conventions SIDEC :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer sur la convention liée au service informatique proposée par le SIDEC. L'adhésion annuelle pour les 4 communes regroupées (Rye, La Charme, Champrougier et Bois de Gand) est chiffrée à 3 860 €.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire

- à signer la convention « Exercice pluriannuel des attributions du SIDEC au titre des technologies et de l'information avec mise à disposition de services » entre la commune et le SIDEC.
- à régler l'adhésion annuelle fixée à 3 860.00 €
- à refacturer aux communes associées la part qui leur incombe, à hauteur de 25% chacune.

Informations diverses :

- La date limite pour les inscriptions à l'affouage est fixée au vendredi 28/10/2016 inclus.
- Le tirage des lots aura lieu le dimanche 06/11/2016 de 10h à 11h30.
- Les travaux de réfection du mur du cimetière sont prévus pour la fin de l'année, sauf intempéries.
- Orange a indiqué la suppression de la cabine téléphonique prochainement.
- Suite à la demande de Mr Joonnekindt, une autorisation de stationner le bus scolaire sur la place des diables bleus a été accordée.
- L'association La Ryebambelle a financé l'achat de 2 armoires installées dans l'extension de la salle des fêtes pour un montant total 1 119.60 € TTC et l'achat d'une cafetière pour la salle des fêtes d'un montant de 143.76 €
- Le logement occupé précédemment par Mr et Mme Lopin a été reloué à Mr et Mme Peteuil.
- Les cartes jeunes 2016-2017 ont été distribuées aux enfants de la commune nés entre le 01/01/1994 et le 31/12/2002.
- Des devis ont été demandés pour les aménagements sécuritaires sur la voirie communale.

